

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **6 décembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SVOBODA François, SOULIER Jean-Marc.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc) et SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2024

Objet : Vente de la partie déclassée de la parcelle Z 35 de Pommier.

Vu la demande de Madame PORTIER Fabienne, qui, à l'occasion à l'opération de délimitation de son terrain, confiée à un géomètre-expert, a constaté que la situation cadastrale et la situation réelle des lieux étaient discordantes sur la parcelle Z 35 correspondant à la VC 9 de Pommier.

Vu la délibération n°2023-05-07 du 22 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté, de céder une partie de la Z 35 à Madame PORTIER Fabienne, pour 1 € symbolique.

Vu le déclassement d'une partie de la parcelle Z 35 correspondant à la voirie communale VC 9 de Pommier.

Vu le plan effectué par les géomètres MESURE,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise la vente d'une partie de la parcelle Z 35, d'une emprise de 46 m², cadastrée section Z n° 245, délimitée par le géomètre, à Madame PORTIER Fabienne, pour un montant de 1 € symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Résultats du vote : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme

Le maire,


Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-09-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-09-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024